RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE

des

délibérations du Conseil de Communauté

N°délib.: 000750 Séance du vendredi 13 mars 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice: 140

Etaient présents: Arguel: André AVIS Audeux: Françoise GALLIOU Auxon-Dessus: Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Avanne Aveney: Jean-Pierre TAILLARD (jusqu'au 1.1.3) Besançon: Eric ALAUZET (jusqu'au 0.2), Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au 1.1.3), Nicolas BODIN, Pascal BONNET (à partir du 1.1.1), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN (jusqu'au 1.1.3), Jean-François GIRARD, Philippe GONON (jusqu'au 3.4), Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN (jusqu'au 1.1.3), Solange JOLY, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (jusqu'au 1.1.3), Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.2.1), Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du 1.1.1), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Beure: Philippe CHANEY Boussières: Bertrand ASTRIC (représenté par Wilma SINA-AUCANT à partir du 1.1.1), Roland DEMESMAY Braillans: Alain BLESSEMAILLE Busy: Philippe SIMONIN Chalezeule: Raymond REYLE (jusqu'au 1.1.3 puis représenté par Jocelyne IWASINTA) Christian MAGNIN-FEYSOT (jusqu'au 1.2.1 puis représenté par Francis MISSEMER) Champagney: Claude VOIDEY (jusqu'au 1.1.3) Chatillon le Duc: Philippe GUILLAUME Chaucenne: Bernard VOUGNON Chemaudin: Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête: Gérard GALLIOT (jusqu'au 0.2), Jean-Pierre PROST Deluz: Sylvaine BARASSI (jusqu'au 0.2 puis représentée par Fabrice TAILLARD) Ecole Valentin: André BAVEREL (jusqu'au 0.2), Yves GUYEN Fontain: Jean-Paul DILLSCHNEIDER Françoise GILLET, Claude PREIONI Gennes: Jean SIMONDON Grandfontaine: François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte: Jean PIQUARD (représenté par Claude SAVONET) La Vèze : Jacques CURTY Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey Salines: Marcel FELT (jusqu'au 0.2), Denis JOLY Montfaucon: Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Marcel COTTINY Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET (à partir du 2.2) Nancray: Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (jusqu'au 1.1.3) Noironte: Bernard MADOUX Novillars: Bernard BOURDAIS Pelousey: Catherine BARTHELET, Claude OYTANA (représenté par Pascal DURAND) Pirey: Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes: Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE (représenté par Sophie ZECCHINI) Pugey: Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay: Michel LETHIER Roche lez Beaupré: Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Saône: Maryse BILLOT (représentée par Alexis JACOB), Alain VIENNET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Jean TARBOURIECH Torpes: Bernard LAURENT Vaire le Petit: Michèle DE WILDE Vaux les Prés: Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Vorges les Pins : Patrick VERDIER

Etaient absents: Amagney: Thomas JAVAUX Auxon-Dessous: Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT Avanne Aveney: Laurent DELMOTTE Besançon: Hayatte AKODAD, Patrick BONTEMPS, Françoise BRANGET, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Françoise FELLMANN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Lazhar HAKKAR, Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA, Michel OMOURI, Joëlle SCHIRRER Beure: Auguste KOELLER Chaleze: Christophe CURTY Champoux: Thierry CHATOT Champvans les Moulins: Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc: Denis GALLET Chaudefontaine: Christiane BEUCLER Chemaudin: Gilbert GAVIGNET Larnod: Gisèle ARDIET Le Gratteris: Cédric LINDECKER Mazerolles le Salin: Daniel PARIS Montferrand le Château: Pascal DUCHEZEAU Novillars: Philippe BELUCHE Osselle: Jacques MENIGOZ Pirey: Jacques COINTET Routelle: Claude SIMONIN Serre les Sapins: Christian BOILLEY Thise: Bernard MOYSE Thoraise: Jean-Michel MAY Vaire Arcier: Patrick RACINE

Secrétaire de séance : Claude PREIONI

<u>Procurations de vote :</u>

Mandants: H. AKODAD, G. ARDIET, A. BAVEREL (à partir du 1.1.1), P. BELUCHE, T. BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du 1.1.4), P. BONTEMPS, F. BRANGET, J. CANAL, J. COINTET, C. CURTY, Y.M. DAHOUI, L. DELMOTTE, J.J. DEMONET, P. DUCHEZEAU, F. FELLMANN, M. FELT (à partir du 1.1.1), D. GALLET, G. GALLIOT (à partir du 1.1.1), G. GAVIGNET, P. GONON (à partir du 3.5), F. GERDIL, A. GHEZALI, L. HAKKAR, S. JEANNIN, J.S. LEUBA, C. LINDECKER, J.M. MAY, B. MOYSE, D. PARIS, E. PEQUIGNOT (jusqu'au 0.2 et à partir du 2.1), P. RACINE, J.M. ROTH, J. SCHIRRER, G. VALLET (jusqu'au 2.1).

Mandataires: N. BODIN, P. SIMONIN, Y. GUYEN (à partir du 1.1.1), B. BOURDAIS, B. RONZI (à partir du 1.1.4), S. WANLIN, P. BONNET, F. GALLIOU, R. STEPOURJINE, S. COURBET, F. MONNEUR, M. COTTINY, B. FALCINELLA, G. BAULIEU, C. MICHEL, D. JOLY (à partir du 1.1.1), P. GUILLAUME, J.P. PROST (à partir du 1.1.2), B. COSTANTINI, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 3.5), J.P. GOVIGNAUX, D. POISSENOT, J.C. ROY, M.N. SCHOELLER, J.F GIRARD, D. MARQUER, R. DEMESMAY, J.L FOUSSERET, C. PREIONI, E. SASSARD (jusqu'au 0.2 et à partir du 2.1), C. LIME, C. VOIDEY, J. PANIER, J.M CAYUELA (jusqu'au 2.1).

Objet: Participation de la CAGB au MIPIM 2009

Participation de la CAGB au MIPIM 2009

Rapporteur: Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président

Inscription budgétaire		
BP 2009	Montant BP 2009	: 40 000 €
Promotion économique : 100 000€	Montant de l'opération	: 40 000 €

Résumé:

Le présent rapport porte sur la participation du Grand Besançon au Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM), qui se déroule du 10 au 13 mars 2009 à Cannes.

Par délibération du 25 mars 2005, le Conseil de communauté a décidé son adhésion à l'association du Réseau Métropolitain Rhin Rhône.

Ce projet de Réseau Métropolitain, déposé en 2005 et porté par l'ensemble des villes et agglomérations de Mulhouse, Belfort, Montbéliard, Besançon, Dijon, Chalon-sur-Saône, Le Creusot-Montceau, Neuchâtel ainsi que l'association Trinationale de Bâle, a été labellisé par le Gouvernement. Aujourd'hui il appartient à tous ces acteurs d'engager les actions qui permettent de donner corps à cet espace en devenir.

Il convient de rappeler que le fil rouge qui anime le projet commun entre ces collectivités est constitué par la mise en service du TGV Rhin-Rhône en 2011 à partir duquel nous ambitionnons d'accroître et de favoriser l'attractivité de notre territoire, aussi bien vis à vis des emplois et fonctions urbaines supérieures que des entreprises.

L'espace métropolitain est en devenir et doit poursuivre ses efforts pour une meilleure identification et notoriété au delà de son périmètre, notamment à l'égard des prescripteurs et investisseurs. C'est la raison qui a conduit les représentants des 7 agglomérations qui forment la Métropole Rhin-Rhône: Mulhouse, Belfort, Montbéliard, Besançon, Chalon-sur-Saône, Le Creusot-Montceau et Dijon d'engager une action de notoriété complémentaire à l'action du réseau, destinée à valoriser leurs différentes offres immobilières et foncières.

La participation de la Métropole Rhin Rhône au Salon du Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM) en 2008, qui rassemble des territoires et des investisseurs immobiliers nationaux et internationaux, a été jugée largement positive. Avec une fréquentation en hausse de 25 %, cet événement confirme qu'il est le rendez-vous mondial incontournable des professionnels de l'immobilier et que la dimension Métropole est tout à fait pertinente dans ce contexte.

C'est à ce titre que le Réseau Métropolitain a décidé de renouveler sa présence au Salon du MIPIM à Cannes du 10 au 13 mars 2009, en y louant un espace d'exposition.

Il est proposé que la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération soit portée, comme pour 2008, par la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace (CAMSA) et fasse l'objet d'une convention avec les différents partenaires.

Le coût total de cette présence est plafonné à 40 000 € par territoire participant.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la participation du Grand Besançon au MIPIM 2009 dans les termes cidessus exposés,
- participe financièrement à l'opération pour un montant plafonné à 40 000 €,
- décide de la prise en charge des frais de déplacements et d'hébergement, aux frais réels, des élus et fonctionnaires qui le représenteront,
- confie la maîtrise d'ouvrage de l'opération à la CAMSA,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions à intervenir.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 121 Contre: 0 Abstention: 0

PRÉFECTURE

DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ

PRÉFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.

Contrôle de légalité

RECU 25.MAR 2009

CONVENTION DE FINANCEMENT

de la participation au « Marché International des Professionnels de l'Immobilier » du 10 au 13 mars 2009 à CANNES

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace dont le siège est à Mulhouse, 2 rue Pierre et Marie Curie, BP 90019, 68948 MULHOUSE CEDEX 9, représentée par son Président Monsieur Jo SPIEGEL, agissant en exécution d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date du 19 décembre 2008,

et

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon dont le siège est à Besançon, 4 rue Gabriel Plançon, La City, représentée par son Président Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en exécution d'une délibération du Conseil de communauté en date du

Exposent ce qui suit :

PREAMBULE

Le conseil d'administration de l'association du réseau métropolitain Rhin Rhône a décidé de reconduire la présence de la Métropole Rhin Rhône au salon MIPIM 2009 en y organisant un stand. A ce jour, les territoires et agglomérations de Mulhouse, Belfort, Montbéliard, Besançon, Dijon, ont confirmé leur participation.

Le projet de Métropole Rhin-Rhône, déposé en 2005 et porté par l'ensemble des villes et agglomérations de Mulhouse, Belfort, Montbéliard, Besançon, Dijon auxquelles se sont joints l'agglomération du Grand Chalon, la communauté urbaine du Creusot-Monceau, l'Eurodistrict Trinational de Bâle et le Réseau Urbain Neuchâtelois, a été labellisé par le Gouvernement.

Aujourd'hui, ces acteurs travaillent à la réalisation concrète de projets et d'actions qui permettent de donner corps à cet espace en construction.

L'espace métropolitain est en devenir et se doit de conforter sa notoriété au-delà de son périmètre, notamment à l'égard des prescripteurs et investisseurs.

C'est pourquoi il est apparu nécessaire et souhaitable aux élus de poursuivre les actions permettant de corriger cette perception dans la durée.

C'est à ce titre que la Métropole Rhin Rhône a décidé de participer au Salon du MIPIM (Marché International des Professionnels de l'Immobilier), qui se déroule à Cannes en mars de chaque année et rassemble les grandes collectivités ou les métropoles européennes et des investisseurs immobiliers nationaux et internationaux, en y louant un espace d'exposition de 59,4 m².

Fort du succès de l'édition 2008, il a été décidé de reconduire l'identité de la Métropole Rhin Rhône en l'appuyant tout particulièrement sur la notoriété des territoires et villes qui la constituent.

D'un commun accord, les collectivités participantes conviennent de confier à la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace (CAMSA), l'organisation de l'ensemble de l'opération pour le compte des territoires collectivement présents au MIPIM selon les modalités définies dans la présente convention.

Article I - Objet de la convention

La présente convention a pour but de définir les conditions de financement de la participation des territoires au salon MIPIM qui se tiendra à CANNES du 10 au 13 mars 2009. La CAMSA est chargée de la réalisation de l'espace d'exposition et de l'organisation matérielle des événements communs sur place pour le compte des territoires.

Des conventions bilatérales seront signées par le Président de la CAMSA avec le représentant mandaté par les territoires participants.

Délibération du vendredi 13 mars 2009 Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Article 2 - Conditions financières, acompte et modalités de règlement

Le total de cette présence est plafonné à 40 000 €.

La CAGB confirme sa participation et acquitte directement sa quote-part de la location du stand auprès de l'organisateur Reed Midem dans les délais fixés par celui-ci.

La CAGB prend par ailleurs en charge les démarches ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement liés à sa propre représentation.

La CAMSA supportera, pour le compte de l'ensemble des participants, les charges liées la réalisation de l'espace d'exposition et à l'organisation matérielle des événements communs sur place. Les frais communs supportés par la CAMSA feront l'objet d'une répartition entre les partenaires, c'est-à-dire : les villes de Mulhouse, Belfort, Montbéliard, Besançon, Dijon, ainsi que l'agglomération du Grand-Chalon, la communauté urbaine du Creusot-Montceau, l'Eurodistrict Trinational de Bâle et le Réseau Urbain Neuchâtelois.

Article 3 - Nature et justification des dépenses

La CAMSA adressera à l'issue de la tenue du salon un titre de recettes à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, avec à l'appui le décompte et les copies des factures acquittées. Le signataire s'engage à mandater le solde de sa quote-part dans les 30 jours à compter de la réception des pièces justificatives, sur le compte n°30001/00581/C6840000000/16.

Article 4 - Durée

La présente convention prend effet à la date de sa signature. Elle prendra fin avec la libération du versement de la participation financière de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à la CAMSA.

Fait à Mulhouse, en 3 exemplaires originaux, le

Le Président Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace

Le Président de la de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Jo SPIEGEL

Jean-Louis FOUSSERET